

## Projet de stockage de gaz – contribution

Mon intention ne sera pas de verser dans une opposition aprioriste à un projet estimé par certains comme répondant à une évolution normale et indispensable du progrès. Comme Citoyen (avisé des questions de l'environnement), marié, trois enfants et résidant sur la commune de Pouillon, je suis (nous sommes) concerné directement par le projet.

Plusieurs questions me viennent à l'esprit, et il convient de les hiérarchiser pour que je puisse les exprimer et les rendre compréhensibles par tous.

### Un projet indispensable ?

On peut se questionner sur l'intérêt d'un tel projet ; nulle part il n'est montré que ce projet est indispensable. Le gaz n'est certainement pas l'énergie de demain. De plus, on n'a pas une bonne lisibilité sur les besoins du marché, les évolutions, les capacités (de stockage) actuelles, etc. Au yeux du simple lecteur, un tel projet n'apparaît pas comme indispensable !

### Adéquation entre l'économie, l'emploi ?

J'ai cru lire que les emplois permanents induits par le projet seraient de l'ordre de 25... J'aurais tendance à dire que « par les temps qui courent » un projet de telle ampleur ne pourrait être utile à notre société que s'il était en mesure d'induire plusieurs centaines d'emplois directs. L'argument emploi n'est donc pas recevable, même si l'on prend en compte les emplois temporaires induits lors de la mise en place des installations.

A l'heure où l'on parle d'économies, ici le projet dépasserait les 850 millions d'Euros (soit quasiment le coût de 15000 emplois salariés) ; on sait qu'*in fine*, le coût dépassera le million d'Euros. Ne pourrait-on pas consacrer cette somme à des projets dont l'utilité est plus avérée, en termes d'économie, d'écologie, d'emplois ? Faisons allusion à la méthanisation, à la récupération de biomasse comme ressource énergétique, etc. Les procédés de fabrication de carburants à partir de biomasse végétale<sup>1</sup> sont certes expérimentaux, mais tous attendent un coup de pouce financier pour pouvoir devenir pertinents. On connaît à cet égard la position des sociétés produisant de l'énergie, et leur frilosité vis-à-vis du financement de la recherche sur les énergies nouvelles : il est vrai qu'il est moins coûteux (et plus rentable) d'utiliser les ressources fossiles...

### Impacts directs négligeables ?

C'est ce que l'on croit lire dans l'argumentaire. A noter que partout, les thèses avancées le sont au conditionnel ! il est vrai que l'expérience en la matière est ... unique (chaque site de

---

<sup>1</sup> Anecdotiquement, on peut évoquer la biomasse que représentent les espèces végétales dites « invasives », ce qui permettrait en même temps un meilleur contrôle de la prolifération des ces espèces.

stockage géologique a ses propres caractéristiques, et il est donc impossible d'être affirmatifs sur les impacts).

Concernant le chantier, je suis assez d'accord sur le fait que l'on peut réduire très sensiblement les impacts écologiques, à condition de prendre les précautions d'usage et d'identifier préalablement les habitats naturels et les espèces à préserver (ce qui semble devoir être fait).

Sur le fonctionnement du site, je serais plus circonspect sur deux points : d'une part le bruit, car même faible, on connaît la portée et le dérangement à distance qu'occasionnent certaines fréquences<sup>2</sup>. ; d'autre part, les odeurs, puisqu'il est dit qu'il y aura régulièrement des « dégazages » (par ailleurs assez bruyants apparemment...). On sait reconnaître l'odeur caractéristique du H<sub>2</sub>S (Sulfure d'Hydrogène) provenant du secteur le Lacq par vent d'est ; seulement dans le cas qui nous préoccupe, la source sera beaucoup plus proche !

### **Pas de risques « industriels » ?**

Prenons tous conscience que c'est une gigantesque bombe potentielle qui dort (qui dormira...) sous nos pieds ; et, quoi que l'on fasse, on ne peut éliminer ce risque. Il serait indispensable qu'une simulation du risque maximal apparaisse sur le PLU, cela amènerait certainement plus d'habitants de la commune d'implantation à se questionner.

### **Quels risques induits par les installations ?**

En mode de fonctionnement « normal », on peut s'attendre à des accidents ; là encore, le meilleur contrôle des processus ne pourra pas supprimer l'exceptionnel : rupture d'une canalisation par exemple, avec tous les effets sur les nappes superficielles, profondes et sur l'environnement du sous-sol et de la surface. Je me méfie toujours des affirmations apportées par les « experts », mais rappelons qu'à aucun moment, il n'y a de certitude avancée quant à la fiabilité des systèmes, juste des probabilités traduites par l'emploi du conditionnel... Mais si je suis d'accord sur le fait que l'on ne peut tout contrôler, je déplore que ce risque potentiel (même faible) ne soit pas présenté avec plus d'affirmation.

### **L'utilisation de cavités salines : une sécurité absolue ?**

Là encore, des interrogations : pour ceux qui connaissent Dax et sa problématique des effondrements liés aux anciennes salines... D'une part, il doit bien exister des « brèches » au sein de ce dôme qui occupe une superficie importante entre Pouillon et Dax ; et donc, un risque de fuites ou de dilutions. D'autre part s'il est dit que la mise en pression pourra être suffisante pour éviter toute subsidence, qu'en sera-t-il lorsque le projet sera arrivé à son échéance : les effondrements ne seront-ils pas plus nombreux ?

---

<sup>2</sup> Prenons pour exemple le scandale des pompes à chaleur : la Loi sur le bruit évoque le dérangement par les bruits « de comportement », or, une simple pompe (pas toujours aux normes par ailleurs...) peut pourrir les relations de voisinage de par le bruit occasionné... Alors qu'en est-il de plus gros systèmes ?

## **Les saumoducs : des canalisations pas si innocentes ...**

Outre les risques accidentels, on peut s'interroger sur les deux types d'installations. Connaissant l'évolution des fonds marins, leur niveau peut varier de plusieurs mètres d'une année sur l'autre (et même d'un mois sur l'autre !). Alors, quid ? de l'installation enterrée si elle venait à être découverte par l'érosion (ou plus exactement par les déplacements sédimentaires). La conduite d'amenée ne risque-t-elle pas d'être bouché par des bourrelets sableux ? Bref, je n'ai trouvé dans le texte aucune mention à ces problématiques bien particulières de canalisations en milieu océan ; de plus rappelons que le Golfe de Gascogne est connu pour la violence de ses tempêtes et les amplitudes des vagues qu'il peut connaître, ces seuls facteurs étant évidemment des contraintes majeures pour tout équipement installé sur la plate-forme sous-marine.

Enfin, se pose bien évidemment la question des rejets : l'eau rejetée sera bien sûr polluée, en ce sens qu'elle n'aura pas les mêmes caractéristiques que l'eau d'amenée. La question reste entière sur la définition de cette pollution, qui tient essentiellement à la capacité d'absorption par l'eau salée de matières contenues dans le gaz, et à la possible dilution au sein du diapir de matières autres que salines... Et là encore, aucune illusion à cette pollution, qui conduira quoi qu'il en soit à une pollution du milieu marin du fait que l'eau rejetée sera chargée de matières minérales, organiques, métalliques voire chimiques supplémentaires...

## **Le développement durable ?**

Cet argument m'exaspère ... car qu'est le développement durable ? Nous avons montré que le gaz n'est pas une source d'énergie d'avenir ; de plus, l'impact économique pour la population locale est négligeable. Une remarque sur le ton de la dérision : ne serait-il pas plus judicieux de créer une usine de fabrication de gazogènes ? Oui, nous en sommes là, quasiment... une usine à gaz qui n'apportera rien à l'économie locale, qui ne s'inscrit pas dans la gestion durable, qui n'apportera pas de plus-value industrielle au secteur. Ah, rajoutons que l'argument du CO<sub>2</sub> pourrait lui aussi être banni, car nous savons aujourd'hui que ce fameux CO<sub>2</sub> n'est pas dangereux pour l'environnement ni pour l'Homme, et qu'il ne contribue pas au « réchauffement climatique<sup>3</sup> ».

## **Les mesures compensatoires**

Bien entendu, la Loi prévoit un certain nombre de mesures compensatoires qui seront certainement respectées. Mais a-t-on prévu pour la population locale des compensations pour les désagréments occasionnés par le stockage ? des compensations pour les risques

---

<sup>3</sup> L'auteur a travaillé sur cette problématique, et pourrait argumenter des heures durant ; signalons juste que les températures globales n'augmentent plus depuis une dizaine d'année, contrairement à ce qui est dit à travers les médias.

potentiels encourus ? Au même titre que le citoyen paye des taxes pour la pollution qu'il occasionne (ordures ménagères, assainissement...) il serait logique qu'il puisse bénéficier en contre-partie de compensations (financières) pour les désagréments et risques occasionnés par la centrale.

-----

Voici donc pour cette modeste contribution que le temps m'empêche de développer plus. Des questions qui restent en suspens, puisque les réponses apportées dans le rapport le sont au conditionnel. Mais plus généralement et bien qu'étant plutôt favorable aux projets innovants, j'ai la très nette impression ici que l'on joue aux apprentis sorciers, que l'on s'engage dans une démarche qui risque d'aboutir à un fiasco économique, écologique et sociologique.

Ne sommes-nous pas à l'heure des projets réfléchis et viables sur des laps de temps plus longs ? N'existe-t-il pas d'autres pistes de développements technologiques qui pourrait se substituer à ce projet, en vue d'apporter à un terme moyen une réponse à la dépendance énergétique ?

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis motivé très réservé sur ce projet.

Gilles Granereau

Pouillon, janvier 2012